

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 23 mai 2023

**Délibération  
N° 23.085.2**

**En exercice ... 37  
Présents ..... 31  
Votants ..... 36  
Pour ..... 36  
Contre ..... 0  
Abstention ... 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCI DE  
L'HÉRAULT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA  
DOMITIENNE POUR LE RENDEZ-VOUS B TO B DE  
L'INDUSTRIE INTERSUD 2023 - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 17/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 23 mai à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**31 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

**1 Conseiller communautaire absent excusé :** monsieur Didier CAYLA.

**Secrétaire de séance :** madame Martine SIGNOUREL.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230523-DELIB\_23\_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 23 mai 2023**

---

**Convention de partenariat entre la CCI de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne pour le Rendez-vous B to B de l'Industrie : Intersud 2023 – Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le courriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault de proposition de partenariat financier reçu le 29/03/2023 ;

**Vu** le projet de convention de partenariat entre la CCI de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne pour l'évènement Intersud 2023, rencontres B to B de l'Industrie en Occitanie;

**Considérant** que le 7 juin 2023 se tiendra au Parc des Expositions de Béziers, la quatrième édition d'Intersud, « salon inversé » de rendez-vous d'affaires de l'Industrie où des grands comptes de la Région Occitanie reçoivent des fournisseurs, lors de rendez-vous de 30mn, qualifiés et validés en amont de l'évènement, sur les domaines de compétences de la :

- sous-traitance de capacité et de spécialité,
- maintenance industrielle,
- recherche de solutions technologiques et numériques et/ou prestations de services visant à optimiser les sites industriels,

**Considérant** que cette manifestation est, pour la première fois, complétée par les rencontres Intersud Emploi, Formation et Orientation sur les métiers de l'Industrie au travers de conférences, d'animations, de démonstrations et de rendez-vous individuels entre professionnels du recrutement, Responsables RH industriels, étudiants, alternants et demandeurs d'emploi ;

**Considérant** que la présente convention a pour objet de définir les modalités et engagements réciproques du partenariat entre la Communauté de communes La Domitienne et la CCI de l'Hérault pour la quatrième édition d'Intersud ;

**Considérant** que la convention prévoit une participation financière de 2000€ HT, en contrepartie de :

- la présence du logo de La Domitienne sur tous les supports de communication diffusés en lien avec le salon INTERSUD,
- la mise à disposition d'un stand (3\*3) équipé le jour de l'évènement (stand situé sur le Hall Business),
- la mise à disposition d'un box de RDV (hall business) dans la mesure où La Domitienne aurait des besoins en maintenance ou sous-traitance industrielles ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE,** tel que suséposé, le projet de convention de partenariat à conclure avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault dans le cadre de l'évènement Intersud 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230523-DELIB\_23\_08

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **31 MAI 2023**

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230523-DEL IB\_23\_08

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230523-DELIB\_23\_08